

En 1910, Omer Péret ancien curé de la Crèche,
écrivait ce témoignage critique sur
« *Le Courrier de la Vienne et des Deux-Sèvres* »

1/6

—o—

VOL DES BIENS D'ÉGLISE

Paroisse de la Crèche

La Semaine Religieuse publie l'article suivant, qui donne un exemple saisissant des innombrables iniquités commises au nom des lois républicaines.

C'est une page éloquente de l'histoire des biens volés et une belle protestation contre l'oubli que trop de consciences semblent vouloir accorder aux malfaiteurs publics.

Le vol des biens d'Eglise s'opère, sous le nom de dévolution, avec une telle continuité que nous finissons par n'y plus prendre garde. L'audace des voleurs se lasse moins que notre attention. Ils savent qu'à répéter, sans trêve ni repos, que le mal est le bien et le bien est le mal, ils seront, à la longue, crus des simples d'esprit et de beaucoup d'autres. Nous avons la tristesse de constater que les honnêtes gens ne protestent même pas et se laissent voler, ou, si vous l'aimez mieux, laissent voler les autres sans rien dire.

Faire l'histoire de chacun de nos biens serait un peu long et fastidieux pour ceux qui se croient encore, pour longtemps, à l'abri des rapines officielles. Certains cas méritent toutefois une mention spéciale. Tel est celui de la paroisse de la Crèche.

Elle est de fondation récente. Une excellente dame, * Madame Angèle Bonneau de Langevinerie, ayant perdu son mari et sa fille, et voyant que dans la commune, aux deux tiers protestante, de Breloux, les catholiques n'obtiendraient jamais qu'une église fût bâtie au gros bourg de la Crèche, se résolut à faire ce qu'il ne fallait pas attendre de la générosité de la municipalité protestante. Elle acheta, près de sa demeure, un terrain propre à remplir ses vues et fit bâtir, entièrement à ses frais, une charmante église. J'insiste sur ce point : l'église ne coûta pas un centime soit à l'Etat, soit à la commune. Elle fit plus : elle dota cette église de rentes pour son entretien et pour des Services religieux. Lorsqu'elle mourut, en 1863, elle laissait sa maison pour en faire un presbytère afin qu'une paroisse fût érigée à la Crèche.

La paroisse fut en effet érigée en 1866.

A la suite de la fondatrice, d'autres personnes généreuses donnèrent, soit pour des fondations pieuses, soit pour l'embellissement et la décoration intérieure de l'église ; toujours aux mêmes conditions : sans participation aucune, soit de la commune, soit de l'Etat.

Qu'il me suffise de nommer Mme Rivet, nièce de la fondatrice, M. et Mme Duhait, M. et Mme de Larrey, Mile Monnet, etc...

Les rentes dont disposait la Fabrique au moment de la séparation s'élevaient au chiffre de 1200 francs. plus un presbytère donné par la fondatrice.

Un des bienfaiteurs, vivant encore au moment de la séparation, put reprendre ce qu'il avait donné ; mais une somme de 1134 fr. de rente restait, qui fut confisquée.

Antérieurement à l'érection de la Crèche (section de la commune de Breiloux) en paroisse. Mme Bonneau avait donné 348 fr. de rente à la paroisse de Breiloux. C'est donc un total de 1 480 fr. de rente donné par des catholiques. pour des œuvres catholiques dont va s'enrichir le Bureau de bienfaisance de Breiloux ; à quoi il faut ajouter les 400 fr. de loyer que nous devons payer pour occuper le presbytère de la Crèche qui nous a été légitimement donné.

Voilà donc une somme totale de 1.880 fr. venant d'œuvres catholiques, dont disposera, à sa guise. le bureau de bienfaisance protestant de la commune de Breiloux. N'est-ce pas monstrueux ?

Il ne faut pas oublier que précédemment, environ 250 fr. de rente, attribuée au bureau de bienfaisance, avaient été fondés par des catholiques : la même dame Bonneau 150 fr. et M. le marquis de Talaru, ancien pair de France, 100 fr. : somme qui devait être et était également répartie entre les indigents des deux cultes.

Il me faut ajouter que sur une parole dite par la fondatrice dans ses derniers moments, nous avons toujours abandonné à son vieux et fidèle serviteur François Derré, toujours vivant et témoin irrécusable, la jouissance d'une petite maison, des dépendances du presbytère, et dont le prix de loyer est compris dans le loyer du presbytère.

On se réserve sans doute de le jeter à la rue le jour où l'on nous mettra à la porte du presbytère.

Remarquons, en passant, que cette fondation moderne d'une paroisse est une simple réédition de ce qui se faisait dans le passé. Ceux qui possédaient donnaient pour ceux qui ne possédaient pas.

Aujourd'hui on s'empare du pouvoir pour s'enrichir sans le moindre souci de venir en aide aux autres.

Inutile d'ajouter qu'il y a des protestants riches dans la commune de Breiloux. Il y en avait aussi, il y a 47 ans, car les riches propriétés de l'ancien prieur de Breiloux n'avaient pas été achetées par des catholiques. Je n'ai pas entendu dire qu'ils aient bâti un temple, ni donné quoi que ce soit, en rente, au bureau de bienfaisance.

Conclusion : Si Mme Bonneau eût donné sa fortune à des libertins ou à des gourmandines, elle fût devenue, entre leurs mains, une propriété sacrée et intangible; mais elle a eu la pensée de la consacrer à Dieu et à ses coreligionnaires catholiques, et, de ce fait, cette propriété n'est plus qu'un bien banal dont on peut disposer arbitrairement en l'enlevant à la destination à laquelle elle a été consacrée.

De telles profanations, disait autrefois le cardinal Pie, attirent la malédiction de Dieu sur un peuple. A être témoins des événements qui se déroulent et à envisager ceux qui se préparent, on doit conclure que le grand cardinal ne se trompait pas.

OMER PÉRET,
chanoine, ancien curé de la Crèche



Donatrice

La donatrice est Mme Marie Angèle-Bonneau de Langevinerie, née le 15 mai 1814 à Sainte-Néomaye, son père est propriétaire...

Son grand-père Louis Bonneau était maire de Breloux au moment de la Révolution.

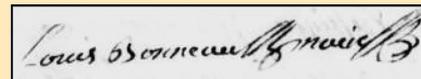
Famille Bonneau (Extraits du « *Nobiliaire Universel 1856* ») :

Jacques Bonneau de Langevinerie, sieur du Peux, garde-du-corps, a épousé en mai 1739, demoiselle Marie Mangou de la Pergellerie, fille de Louis Mangou, conseiller du Roi, subdélégué de l'intendant du Poitou et **échevin de Niort** et de Renée Pilot de la Geneste.

Il est mort le 27 juin 1770, laissant quatre enfants, savoir :

1- François-René Bonneau, sieur de la Margelle, né au Peux en 1741, et qualifié dans l'acte de partage de la succession de son père, du 26 mars 1771, messire prêtre, prieur et abbé de Germond. Ayant refusé le serment à la Constitution en 1792, il fut arrêté, déporté à Pamplune en Espagne et déclaré émigré. Il mourut le 16 novembre 1800 à Falcès, royaume de Navarre.

2-Louis Bonneau (1741/1823), sieur du Pairé, **maire de Breloux, fin XIXe, début XIXe**, marié à Marie de Vallée de la Brumaudière, et dont il eut 2 enfants :



21. Louis-Marie Bonneau marié à Marie-Louise de Vallée, sa cousine.

22. Charles-Constant Bonneau (1769/1852), marié à Jeanne Buée, dont il eut 3 enfants :

221. Louis-Pascal Bonneau, fut adjoint au maire de la Crèche, marié à Jeanne Rivet.

222. Gaspard-Constant Bonneau, marié à

Marie-Angèle Bonneau (1814/1863),

(Marie-Angèle Bonneau est la fille de Louis-Marie Bonneau, marié à Marie-Louise de Vallée, elle est la cousine germaine de son mari.)

223. Adèle Bonneau, mariée à Adolphe Maynier.

3- Marie Bonneau (1743/1779), mariée à Pierre-Paul Corbier de Saint-Hilaire.

4- François-Constant Bonneau-Chabot...

Construction de l'église de la Crèche :

M. Pierre-Théophile Segrétain, architecte diocésain et niortais, fut chargé de construire l'église de la Crèche en 1856.

Monseigneur Pie (1) en posa la première pierre en 1856 et la consacra le 25 mai 1858.

(1) Louis-Édouard Pie (1815-1880), évêque de Poitiers à partir de 1849 et promu cardinal en 1879.